

Commune de Vuiteboeuf

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: 5766

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 31.12.2017 Variante enregistrée le: 21.03.2019

Nom de la variante:	PACom_0.4_general
Commentaire libre:	

Population: 31.12.2017
Affectation du sol: 31.12.2017
Registre cantonal des bâtiments: 31.12.2017
Cadastre: 31.12.2017

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

XX	Donnée fournie par le service en charge du développement territoria
хх	Donnée calculée automatiquement
XX	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
хх	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**		Surface (m2)		CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Тац	ux de saturation (%)	SE théor (m	ique		SBP déjà bâtie (m2)	dis	% sponib le éoriqu e	
15	Zone de centre de localité (zone village)	781	0.4	Valeur du futur règlement	90	90	100	100		281	281	0	0	10	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
16	Zone de centre de localité (zone village)	1154	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100		415	415	0	0	10	100	332 Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
31	Zone de centre de localité (zone village)	5357	7 0.4	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement		90	100	100		1929	1929	0	0	10	100	Justification des corrections de la commune: 20 Dézonage partiel Justification des corrections du SDT: Dézonage partiel
60	Zone de centre de localité (zone village)	1829	0.4	Justification des	90	90	100	100		658	658	0	0	10	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
313	Zone de centre de localité (zone village)	1482	2 0.4	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement	90	90	100	100		534	534	285	285	2	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Zone de verdure
9000	Zone de centre de localité (zone village) Total	190 10793		Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement		90	100	100		68	68	0	0	10	100	Justification des corrections de la commune: 100 100 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter 1880 1880

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

38

^{*} On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

^{**} Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation

des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

- *** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive
- **** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.
- ***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

XX	Donnée fournie par le service en charge du développement territoria
XX	Donnée calculée automatiquement
XX	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
XX	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	e Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS***	Part d'habitat (%)	Taux de saturation (%)	SBP théorique (m2)	SBP déjà bâtie (m2)	% disponib le théoriqu e	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes	Surface brute de plancher réalisable (m2)
5	Zone de centre de localité (zone village)	390	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlem Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlem		100 100	140 140	0 0	100 100	Justification des corrections du SDT: Dézonage partiel	133 133
7	Zone de centre de localité (zone village)	878	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlem Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlem		100 100	316 316	330 330	-4 -4	Justification des corrections de la commune: 16 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	51 51
11	Zone de centre de localité (zone village)	232	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlem Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlem		100 100	84 84	0 0	100 100	Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	84 84
14	Zone de centre de localité (zone village)	822	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlem Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlem		100 100	296 296	126 126	57 57	Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	195 195
17	Zone de centre de localité (zone village)	461	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlem	90 90 ent	100 100	166 16 6	0 0	100 100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Zone de verdure inconstructible	166 0
21	Zone de centre de localité (zone village)	217	Ustification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlem Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlem		100 100	78 78	0 0	100 100	Justification des corrections de la commune: 100 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	78 78
44	Zone de centre de localité (zone village)	1278	Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlem Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlem		100 100	460 460	457 457	1 1	Justification des corrections de la commune: 21 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter	97 97
85	Zone de centre de localité (zone village)	782	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlem Justification des	90 90 ent	100 100	282 282	204 204	28 28	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel Justification des	3 3

					corrections du SDT:													corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement													Dézonage partiel			
					Justification des													Justification des			
					corrections de la commune:													corrections de la commune:			
93	Zone de centre de localité (zone village)	1138	8 0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	90	90	100	100	4	10	410	313	313	24	24	39		160	160	
	3.,				Justification des													Justification des			
					corrections du SDT:													corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement													Autre, à commenter			
					Justification des corrections de la													Justification des corrections de la			
					commune:													commune:			
111	Zone de centre de localité (zone village)	171	5 0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	90	90	100	100	6	18	618	132	132	79	79	30	30 Dézonage partiel	185	185	
					Justification des													Justification des			
					corrections du SDT:													corrections du SDT:			
			_		Valeur du futur règlement			-	_						_			Dézonage partiel Justification des			
																		corrections de la			
																		commune:			
					Justification des													Autre, à commenter			
					corrections de la													Commentaire de la			
					commune:													commune: Zone de verdure			
116	Zone de centre de localité (zone village)	67 ⁻	1 0. ₄	4 0.4	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	26	68	268	216	216	19	19	15	inconstructible	40	40	
					Justification des corrections du SDT:													Justification des			
					Valeur du futur règlement													corrections du SDT:			
					raioai aa ratai rogioirioint													Autre, à commenter Commentaire du SDT:			
																		Zone de verdure			
																		inconstructible			
																		Justification des			
																		corrections de la			
																		commune: Autre, à commenter			
					Justification des													Commentaire de la			
					corrections de la													commune:			
117	Zone de centre de localité (zone village)	823	2 04	4 0	commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	33	29	329	241	241	27	27	18	Zone de verdure	59	59	
	Zone de contre de localité (zone village)	022	0.	. 0.	Justification des	100	100	100	100	02		020	271	241	-		'`	inconstructible	00	00	
					corrections du SDT:													Justification des corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement													Autre, à commenter			
																		Commentaire du SDT:			
																		Zone de verdure			
			_		Justification des													inconstructible Justification des			
					corrections de la													corrections de la			
					commune:													commune:			
146	Zone de centre de localité (zone village)	32	2 0.4	4 <mark>0.</mark> 4	<mark>4</mark> Valeur du futur règlement	90	90	100	100		11	11	0	0	100	100	100		11	11	
					Justification des													Justification des			
					corrections du SDT: Valeur du futur règlement													corrections du SDT: Autre, à commenter			
					Justification des													Justification des			
					corrections de la													corrections de la			
					commune:													commune:			
191	Zone de centre de localité (zone village)	408	8 0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	16	63	163	172	172	-6	-6	6		10	10	
					Justification des corrections du SDT:													Justification des corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement													Autre, à commenter			
					Justification des													Justification des			
					corrections de la													corrections de la			
100	Zono do contro do localitá (zono ville vi	40		4	commune:	100	100	100	100	4-	74	174	176	176			۱,,	commune:	47	47	
192	Zone de centre de localité (zone village)	438	0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement Justification des	100	100	100	100	17	74	174	176	176	-1	-1	10	10 Autre, à commenter Justification des	17	1/	
					corrections du SDT:													corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement													Autre, à commenter			
					Justification des													Justification des			
					corrections de la													corrections de la			
297	Zone de centre de localité (zone village)	206	1 n	4 0	commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	R ^r	24	824	790	790	1	ı 🗸	15	commune: 15 Autre, à commenter	124	124	
231		200	1	. 0.	Justification des	. 50		.50	.00	02			. 55				'`	Justification des	127	124	
					corrections du SDT:													corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement													Autre, à commenter			
298	Zone de centre de localité (zone village)	77	0.4	4 0.4	4 Justification des	100	100	100	100	30	08	308	246	246	20	20	29	29 Justification des	89	89	

				corrections de la											corrections de la			
				commune:											commune:			
				Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			
				Justification des corrections du SDT:											Justification des			
															corrections du SDT:			
			_	Valeur du futur règlement Justification des							_		_		Justification des			
				corrections de la											corrections de la			
				commune:											commune:			
308	Zone de centre de localité (zone village)	291	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	90	90	100	100	105	5 1	05 95	95	9	9	27 Autre, à commenter	28	28	
	Zorio do contro do localito (Zorio Villago)	201	٠. ١	Justification des	"	99	100	100	100	,			Ĭ		Justification des		20	
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
				Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			
				Justification des											Justification des			
				corrections de la											corrections de la			
				commune:											commune:			
311	Zone de centre de localité (zone village)	1555	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	90	90	100	100	560	5	60 571	571	-2	-2	18 Autre, à commenter	101	101	
				Justification des											Justification des			
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
			_	Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			
				Justification des corrections de la											Justification des corrections de la			
				commune:											commune:			
318	Zone de centre de localité (zone village)	211	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	90	90	100	100	76	3	76	0	100	100	100 Autre, à commenter	76	76	
0.0	20110 do contro do localito (20116 village)	211	0.4	Justification des	"		100	100	70			0		.00	Justification des	, 0	, 0	
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
				Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			
				Justification des											Justification des			
				corrections de la											corrections de la			
				commune:											commune:			
322	Zone de centre de localité (zone village)	684	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	274	4 2	<mark>74</mark> 246	246	10	10		3	3	
				Justification des											Justification des			
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
				Valeur du futur règlement											Dézonage partiel			
															Justification des			
				Justification des											corrections de la commune:			
334	Zone de centre de localité (zone village)	1/156	0.4	0.4 corrections du SDT:	90	90	100	100	524	1 5	24 503	503	4	4	0 4 Autre, à commenter	0	21	
334	Zone de centre de localité (zone village)	1430	0.4	Valeur du futur règlement	90	90	100	100	324	+ 3	24 303	303	7	4	Justification des	۷	21	
				valear da ratar regionient											corrections du SDT:			
															Dézonage			
															Justification des			
															corrections de la			
															commune:			
				Justification des											Autre, à commenter			
				corrections de la											Commentaire de la			
				commune:											commune:			
335	Zone de centre de localité (zone village)	1344	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	537	7 5	37 209	209	61	61	16 Zone de verdure	86	86	
				Justification des											inconstructible Justification des			
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
				Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			
															Commentaire du SDT:			
															Zone de verdure			
															inconstructible			
				Justification des											Justification des			
				corrections de la											corrections de la			
				commune:											commune:			
336	Zone de centre de localité (zone village)	1666	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	90	90	100	100	600	6	<mark>00</mark> 391	391	35	35		120	120	
				Justification des											Justification des			
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
				Valeur du futur règlement Justification des									_		Dézonage partiel Justification des			
				corrections de la											corrections de la			
				commune:											commune:			
354	Zone de centre de localité (zone village)	601	0.4	0.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	241	1 2	41 266	266	-11	-11		5	5	
554			V. 4	Justification des			.55	. 55	271			200	١٠١	''	Justification des	J	- J	
				corrections du SDT:											corrections du SDT:			
				Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			
				Justification des											Justification des			
202	- m 1 2 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			corrections de la		100	455	4.0.5			70				acreations do la		4.5.5	
386	Zone d'habitation de faible densité	930	0.4	commune:	100	100	100	100	372	∠ 3	<mark>72</mark> 199	199	46	46	52 52 commune:	193	193	
				Valeur du futur règlement											Autre, à commenter			

				_								_							
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
			_		Valeur du futur règlement				_						_		Autre, à commenter		
					Justification des												Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
389	Zone d'habitation de faible densité	903	<mark>3</mark> 0.4	4 0.4	<mark>4</mark> Valeur du futur règlement	100	100	100	100	36	1 36	222	2 222	2	38	38	45 45 Autre, à commenter	162	162
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des												Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
425	Zone de centre de localité (zone village)	77′	0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	90	90	100	100	278	8 27	<mark>78</mark> 300	0 300	o <mark>l</mark>	-8	-8	14 14 Autre, à commenter	39	39
	` "				Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des												Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
503	Zone d'habitation de faible densité	87	0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	34	8 34	18 197	7 197	7	43	43	50 Sutre, à commenter	174	174
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des				_								Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
504	Zone d'habitation de faible densité	750	o o	4 0	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	300	0 30	97	7 97	7	68	68	71 Autre, à commenter	213	213
004	Zone a nasitation de laisie densite	700	1 0	1 0.	Justification des	100	100	100	100	800		0	, 0,		00		Justification des	210	210
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
	+		-		Justification des				_			_			_		Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
FOF	Zone d'habitation de faible densité	720		4 0	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	20	4 29	183	3 183		38	20	45 Autre, à commenter	132	122
505	Zone d'habitation de faible densite	730	0.4	4 0.4		100	100	100	100	294	4 28	10	3 103	2	30	38	Justification des	132	132
					Justification des corrections du SDT:														
																	corrections du SDT:		
			_		Valeur du futur règlement				_			_			_		Autre, à commenter		
					Justification des												Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		222
506	Zone d'habitation de faible densité	1183	3 0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	47:	3 47	<mark>73</mark> 204	4 204	4	57	57	62 62 Autre, à commenter	293	293
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des												Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		100
507	Zone d'habitation de faible densité	87	1 0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	34	8 34	<mark>18</mark> 269	9 269	9	23	23	31 31 Autre, à commenter	108	108
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des												Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
508	Zone d'habitation de faible densité	829	0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	100	100	100	100	333	2 33	3 <mark>2</mark> 172	2 172	2	48	48	54 54 Autre, à commenter	179	179
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des										\neg		Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
509	Zone d'habitation de faible densité	749	0.4	4 0.4	<mark>1</mark> Valeur du futur règlement	100	100	100	100	300	0 30	242	242	2	19	19	28 28 Autre, à commenter	84	84
					Justification des												Justification des		
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					Justification des										_		Justification des		
					corrections de la												corrections de la		
					commune:												commune:		
512	Zone de centre de localité (zone village)	616	0.4	4 0.4	Valeur du futur règlement	90	90	100	100	22	2 22	<mark>22</mark> 99	99	9	55	55	64 64 Autre, à commenter	142	142
			J.		Justification des												Justification des	.=	
					corrections du SDT:												corrections du SDT:		
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter		
					. s.ca. aa ratar regioniont												ratio, a commontor		

					Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
516	Zone d'habitation de faible densité	92	23 0	.4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	36	⁵⁹ 3	<mark>69</mark> 14	4 14	44	61	61	65 65 Autre, à commenter	240	240	
					Justification des												Justification des			
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
532	Zone de centre de localité (zone village)	50	0 10	.4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	20	00 2	200	0	0	100	100	100 100 Autre, à commenter	200	200	
					Justification des												Justification des			
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
533	Zone de centre de localité (zone village)	50	0 0	.4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	20	00 2	00 15	1 15	51	25	25	33 Autre, à commenter	66	66	
					Justification des												Justification des			
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
534	Zone de centre de localité (zone village)	67	4 0	.4 0	.4 Valeur du futur règlement	90	90	100	100	24	13 2	43 17	6 17	76	27	27	42 Autre, à commenter	102	102	
	`				Justification des												Justification des			
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
539	Zone de centre de localité (zone village)	50	0 10	.4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	20	00 2	200 21	7 21	17	-8	-8	4 Autre, à commenter	8	8	
	31,				Justification des												Justification des			
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
541	Zone d'habitation de faible densité	78	1 0	4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	31	13 3	13 19	6 19	96	37	37	44 Autre, à commenter	138	138	
011	Zono a nasitation do faisio donoito	, ,	T T	· ~	Justification des	'**	100			0.		10			٥.	0.	Justification des	100	100	
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
				_	Justification des												Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
542	Zone d'habitation de faible densité	63	. A	4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	25	55 2		6 25	56	٥		11 11 Autre, à commenter	28	28	
042	Zone a naphation de laible denoite	"	الم		Justification des	''	100	100	100	20	2	20	~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~		Ĭ		Justification des	20	20	
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre. à commenter			
					Justification des	\vdash											Justification des			
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
543	Zone d'habitation de faible densité	75	3 n	4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	30)1 3	01 26	1 26	61	13	13	23 Autre, à commenter	69	69	
0.10	25.10 d Habitation do Idibio dell'alte	10			Justification des	١٠٠٠		.55	.00			20	-		١٧	-13	Justification des	55	- 55	
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des	\vdash											Justification des	_		
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
545	Zone d'habitation de faible densité	80	0	4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	32	20 3	20 26	8 26	38	16	16	25 Autre, à commenter	80	80	
0-10	Long a naphadon de lable delisite	00			Justification des	'''		.00	.00	32	-5	20	20		10	10	Justification des	30	30	
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
					Justification des	\vdash											Justification des	_		
					corrections de la												corrections de la			
					commune:												commune:			
546	Zone d'habitation de faible densité	80	م امر	4 0	.4 Valeur du futur règlement	100	100	100	100	32	20 2	20 34	0 34	40	-6	-6	6 Autre, à commenter	19	10	
040	Long a magnitude facilitie definite	00			Justification des	'''		.00	100	32	-5		3		۲		Justification des	19	13	
					corrections du SDT:												corrections du SDT:			
					Valeur du futur règlement												Autre, à commenter			
						 									_					
-	7		۔ ای		Justification des	,,,,	400	4	400		20	200	4	24		6-	Justification des			
547	Zone d'habitation de faible densité	80	0	.4 0	.4 corrections de la	100	100	100	100	32	20 3	<mark>20</mark> 20	1 20	JI	37	37	44 44 corrections de la	141	141	
					commune:												commune:			

548 Zone de cent	re de localité (zone village)	500 0.4	Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement Justification des corrections de la commune: 0.4 Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT:	100 10	00 10	00 10	20	00	200 2	210 2	:10	-5	-5	Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter Justification des corrections de la commune: 7 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT:	14	14
549 Zone de cent	re de localité (zone village)	500 0.4	Valeur du futur règlement Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement Justification des Justification des		00 10	00 10	20	00	200 2	221 2	21	-10	-10	Autre, à commenter Justification des corrections de la commune: 2 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter Justification des	4	4
550 Zone de cent	re de localité (zone village)	500 0.4	corrections de la commune: O.4 Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement	100 10	00 10	00 10	20	00	200 2	201 2	201	0	0	corrections de la commune: 11 Autre, à commenter Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter Justification des	22	22
	re de localité (zone village)		Justification des corrections de la commune: O.4 Valeur du futur règlement Justification des corrections du SDT: Valeur du futur règlement	90 :	90	00 10	36	63	363	186 1	86	49	49	corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Zone de verdure inconstructible Justification des corrections du SDT: Autre, à commenter Commentaire du SDT: Zone de verdure inconstructible	83	83
	Total	40311					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								4854	1=44

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

97

^{*} On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

^{**} Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

^{***} Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

^{****} Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

^{*****} Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

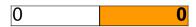
xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
XX	Donnée calculée automatiquement
XX	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
XX	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

pa	N° celle Type de zone d'affectation*** DP**	Surface (m2)	CUS/IUS****	Part d'habitat (%)	Taux de saturation (%)	SBP théorique (m2)	SBP déjà bâtie (m2)	% disponib le théoriqu e	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes	Surface brute de plancher réalisable (m2)
	Total	0								0

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)



^{*} On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

^{**} Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

^{***} Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

^{****} Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

^{*****} Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

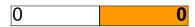
xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territoria
XX	Donnée calculée automatiquement
XX	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcell / DDP*		Surface (m2)	CUS/IUS****	Part d'habitat (%)	Taux de saturation (%)	SBP théorique (m2)	SBP déjà bâtie (m2)	% disponib le théoriqu e	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes	Surface brute de plancher réalisable (m2)
Total										0 0

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)



^{*} On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

^{**} Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

^{***} Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

^{****} Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

^{*****} Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

XX	Donnée calculée automatiquement
XX	Donnée à corriger par la commune si besoin
XX	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
	Total sans doublons			logements
		+	+	
	Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir			logements
	Total des logements		0	logements
	Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.			
			0	habitants
	Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion	x 60%	x 60%	
	Total des habitants		0) habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

Vuiteboeuf
N° OFS 5766

xx	Donnée calculée automatiquement
XX	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
XX	Valeur avant nettoyage

A. Besoins	En centre	Hors du centre		
Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]	0 0	0.75		
Année de référence	2015	2015 2015		
Horizon de planification	2036 2036	2036 2036		
Population				
Année de référence (31 décembre 2015)	0 0	538 538		
Année du bilan (31 décembre 2017)	0 0	574 574		
	+	+		
Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]	0 0	85 85		
	+	+		
Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]	0 0	0 0		
	=	=		
Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11	0 0	623 623		
Besoins au moment du bilan [habitants]	0 0	49 49		

B. Capacités d'accueil au moment du bilan	En centre	Hors du centre		
Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]	0 0	43 37		
	+	+		
Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]	0 0	91 94		
Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]	33 33	33 33		
Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]	0 0	30 31		
Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]		0 0		
	=	=		
Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]	0 0	73 68		

C. Bilan	En centre			centre		
Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]	0	0		24	19	

Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

CANTON DE VAUD DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR Service du développement territorial

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE



LÉGENDE

Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti
Réserve en terrain partiellement bâti
Pas de réserve car le terrain est bâti
Dézonage partiel
Dézonage complet



Signification des couleurs

Réserve

Elément modifié par la commune Remarque de la part du SDT Extension de la zone à bâtir



Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité
Zone d'habitation de faible densité
Zone d'habitation de moyenne densité
Zone d'habitation de forte densité
Zone de centre de localité (zone village)
Zone de centre historique
Zone de hameau



